



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du  
second degré national à affectation locale à Mayotte  
concours interne – CNAL Mayotte**

**Section : Sciences de la vie et de la Terre**

**Session 2022**

Rapport de jury présenté par :

Joseph SEGARRA, président du jury

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

## *Sommaire*

Introduction .....	3
Présentation du concours et de ses modalités.....	4
Programme des épreuves.....	5
Données chiffrées.....	6
Commentaires de l'épreuve écrite d'admissibilité.....	8
Commentaires de l'épreuve orale d'admission : épreuve d'entretien avec le jury .....	17
Annexe : texte de référence pour l'épreuve orale d'entretien .....	24
Remerciements .....	26

## *Introduction*

Le concours interne en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) national à affectation locale (CNAL) à Mayotte a été institué pour les sessions 2021, 2022 et 2023 par le décret n°2021-110 du 3 février 2021. La section sciences de la vie et de la Terre a été ouverte pour la session 2022.

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- détenir 120 crédits du système européen d'unités d'enseignement au titre d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme reconnu équivalent ;
- justifier d'une durée de trois ans d'exercice de services publics

Les candidats admis au concours sont affectés en tant que stagiaires dans l'académie de Mayotte et suivent une formation professionnalisante de deux années au centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) à Mayotte. À l'issue du stage, les professeurs sont titularisés et se voit délivrer le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

L'objet du présent rapport est de réaliser un **bilan des épreuves** de la session 2022 et de formuler des **conseils aux candidats** de la session 2023. Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont commentées de façon à préciser les critères d'évaluation sur la forme et le fond ainsi que les attentes du jury. La **lecture du rapport** peut ainsi contribuer à **améliorer les chances de succès des candidats** soucieux de se préparer avec le sérieux qu'exige le désir de devenir enseignant.

Le jury **félicite les candidats admis** au titre de la session 2022. Ils ont su d'une part faire preuve d'une maîtrise suffisante des connaissances scientifiques et didactiques en SVT et d'autre part d'une motivation étayée pour embrasser la carrière d'enseignant.

## Présentation du concours et de ses modalités

### Textes réglementaires publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF)

#### JORF du 4 février 2021 – texte n°27

Décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

#### JORF du 16 février 2021 – texte n°4

Arrêté du 8 février 2021 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter au concours externe et au concours interne organisés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

#### JORF du 16 février 2021 – texte n°5

Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

### Définition des épreuves

Extrait de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

#### ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

##### Section sciences de la vie et de la Terre

##### A. – Épreuves d'admissibilité

L'épreuve comporte deux parties :

- une composition ;
- une étude de documents.

Elle porte sur les sciences de la vie et sur les sciences de la Terre.

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le programme de l'épreuve est celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique.

##### B. – Épreuve d'admission

Épreuve d'entretien.

L'épreuve est décrite en annexe III.

Durée totale de l'épreuve : une heure. Coefficient 1.

	Définition des épreuves	Durée	Coefficient
<b>Épreuve d'admissibilité</b>	Composition et étude de documents	5 heures	1
<b>Épreuve d'admission</b>	Entretien	<i>Préparation: 30 minutes</i> Exposé et entretien : 1 heure	1

### Tableau récapitulatif des épreuves du CNAL interne de SVT pour Mayotte

## *Programme des épreuves Session 2022*

Il s'agit des programmes en cours de validité pour la session 2022 dans l'enseignement secondaire.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau Licence.

➤ **Les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège**

Arrêté du 17-7-2020 : J.O. du 28-7-2020 et BO n°31 du 30 juillet 2020 - NOR : MENE2018714A

**o le programme de sciences et technologie pour le cycle 3**

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/7/ensel714\\_annexe2\\_1312887.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/7/ensel714_annexe2_1312887.pdf)

**o le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4**

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714\\_annexe3\\_1312891.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf)

➤ **Les programmes de sciences de la vie et de la Terre du lycée (voie générale)**

**o le programme de SVT de la classe de seconde**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901647A

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647\\_annexe\\_1063008.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf)

**o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première de la voie générale**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901648A

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648\\_annexe\\_1063542.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf)

**o le programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 - NOR MENE1901573A

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/13/4/spe573\\_annexe\\_1063134.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/13/4/spe573_annexe_1063134.pdf)

**o le programme d'enseignement scientifique de la classe terminale de la voie générale**

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 - NOR : MENE1921241A

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/84/7/spe241\\_annexe\\_11\\_58847.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/84/7/spe241_annexe_11_58847.pdf)

**o le programme de l'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe terminale de la voie générale**

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 – NOR : MENE1921252A

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/11/4/spe252\\_annexe\\_11\\_59114.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/11/4/spe252_annexe_11_59114.pdf)

➤ **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 MENESR - DGESCO A1-2

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle\\_commun\\_de\\_connaissances\\_de\\_compétences\\_et\\_de\\_culture\\_415456.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture_415456.pdf)

➤ **Les textes relatifs aux examens (DNB et BAC) :**

**o pour le diplôme national du brevet (DNB)**

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

**o pour le baccalauréat**

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

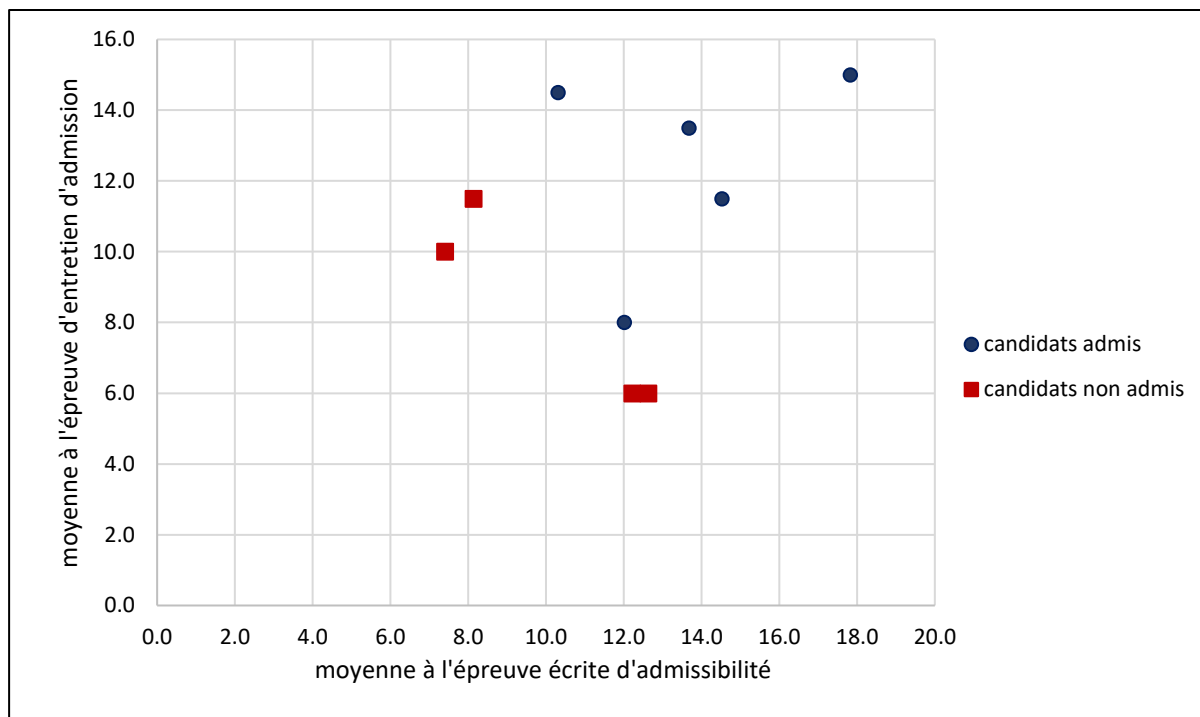
*Données chiffrées*  
*Session 2022*

**Données récapitulatives des épreuves de la session 2022**

Le jury a décidé à l'unanimité de pourvoir l'ensemble des postes offerts au CNAL interne de SVT pour Mayotte.

Nombre de postes offerts	5
Nombre d'inscrits	23
<b>ADMISSIBILITE</b>	
Nombre de présents à l'épreuve écrite (% des inscrits)	13 (57 %)
Note minimale de l'épreuve écrite	5,73
Note maximale de l'épreuve écrite	17,83
Ecart-type de l'épreuve écrite	3,61
Moyenne des candidats présents à l'épreuve écrite	11,44
Moyenne des admissibles	<b>12,44</b>
Barre d'admissibilité	<b>7,41/20</b>
Nombre d'admissibles (% des présents)	<b>11</b> (85 %)
<b>ADMISSION</b>	
Nombre de candidats présents à l'oral <i>nombre Mayotte</i> <i>nombre métropole</i>	9*  8 1
Note minimale de l'épreuve d'entretien (oral)	6
Note maximale de l'épreuve d'entretien (oral)	15
Ecart-type de l'épreuve d'entretien	3,23
Moyenne de l'épreuve d'entretien	10,67
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats présents à l'oral	11,38
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats admis	<b>13,09</b>
Barre d'admission	<b>10,01/20</b>
Nombre de candidats admis	<b>5</b>

\* Les deux candidats absents aux épreuves d'admission étaient déjà admis au CAPES interne de SVT de la session 2022.



**Moyenne des candidats à l'épreuve orale d'admission en fonction de la moyenne à l'épreuve écrite d'admissibilité**

*Chaque point représente un candidat.*

*Statut des candidats inscrits, admissibles et admis*

Statut	Inscrits	Admissibles	Admis
Contractuel du 2 <sup>nd</sup> degré	20	11	5
Professeur des écoles	1		
Vacataire du 2 <sup>nd</sup> degré	2		
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<i>femmes</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>3</i>
<i>hommes</i>	<i>12</i>	<i>5</i>	<i>2</i>

*Commentaires de l'épreuve écrite d'admissibilité*  
*Session 2022*

L'épreuve d'admissibilité du CNAL interne de SVT pour Mayotte est constituée par deux exercices :

- une composition sous la forme d'un sujet de synthèse,
- une analyse de documents.

Les deux parties comptent chacune pour la moitié de la note attribuée à l'épreuve.

Le sujet de la session 2022 peut être consultée sur le site devenir enseignant du ministère de l'éducation nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>) dans la rubrique consacrée aux sujets des épreuves et aux rapports de jury.

## **1. Commentaires sur l'exercice de synthèse**

Le sujet proposé en 2022 était le suivant :

*Vous décrierez les caractéristiques d'un écosystème et ses intérêts écologiques  
à partir d'un exemple de votre choix.*

### **1.1. Les attentes du jury sur la forme de l'exercice de synthèse**

- **Forme générale de la composition de synthèse**

Les candidats étaient amenés à proposer une synthèse comportant une **introduction**, un **développement en plusieurs parties** et une **conclusion**. Si la très grande majorité des copies a montré une organisation conforme, il convient sans doute de rappeler les attendus d'une introduction et d'une conclusion au sein d'une synthèse :

- ✓ L'introduction permet à partir de la **définition des termes** du sujet de proposer une **problématique** et **d'annoncer le plan** suivi pour sa résolution. Notons que la problématique n'est pas que la réécriture du sujet proposé sous forme de question, elle doit avoir sa formulation propre et être adaptée à ce que le candidat souhaite démontrer dans le cadre de la construction de son argumentation.
- ✓ La conclusion permet de répondre à la problématique en proposant une **synthèse des étapes** suivies et **d'ouvrir le sujet** de manière pertinente. L'ouverture a pour objectif de marquer une prise de recul par rapport au sujet : comparaison avec d'autres organismes ou d'autres processus biologiques, mise en relation avec les enjeux actuels, applications technologiques des phénomènes étudiés etc. Il peut être intéressant d'accompagner la conclusion d'un **schéma bilan** même si celui-ci n'est en rien obligatoire. En effet, sa construction peut demander beaucoup de temps ou certains sujets ne s'y prêtent pas forcément.

Le jury a valorisé les copies pour lesquelles un effort de problématisation du sujet avait été réalisé.



La qualité de l'introduction et de la conclusion, la qualité de la démarche, la qualité rédactionnelle et de la communication graphique représentent le tiers de la note. Il est donc essentiel de ne pas les négliger. On peut aussi signaler que les points relatifs à la qualité rédactionnelle ne sont attribués que si le niveau scientifique global de la copie est suffisant.

- **Argumentation et démarche**

Les candidats qui ont proposé dans leur copie une **approche démonstrative** ont été valorisés. Cette **argumentation scientifique** pouvait prendre plusieurs formes : données d'observations, résultats d'expérimentations et/ou de modélisations ayant permis de mettre en place les connaissances développées. Sans rechercher l'exhaustivité concernant l'argumentation, il convenait de montrer au jury que le candidat n'envisageait pas sa discipline de manière dogmatique mais qu'il était au contraire sensibilisé au **mode de construction du savoir** scientifique.

Certains candidats ont effectué un réel effort de synthèse en proposant un plan comportant des sous-parties avec un **fil conducteur logique**. Faire apparaître le **plan détaillé dans le corps de la copie** en facilite la lecture pour le correcteur. La proposition de **bilans partiels et de transitions** permet également au correcteur de suivre le fil conducteur logique de la composition et d'en évaluer la cohérence.

- **Construction des paragraphes**

Toutes les sous-parties doivent être construites grâce à des paragraphes argumentés élaborés autour d'une **idée clé** (notion d'unité paragraphique). Un paragraphe correctement construit comporte une description précise de la notion abordée qui permet de la rattacher à la problématique. Ceci doit reposer sur une **argumentation et/ou un exemple**. Le paragraphe prend ainsi la forme d'un texte accompagné éventuellement d'un schéma fonctionnel. La construction pertinente d'un paragraphe permet **d'avancer dans le raisonnement** en s'appuyant sur des connaissances, évitant au jury l'impression d'une récitation de cours sans lien direct avec le sujet traité.

- **Qualité rédactionnelle et lisibilité**

Une attention toute particulière doit être portée sur ces deux aspects de la part des candidats. La **syntaxe** insuffisamment maîtrisée de certains candidats peut nuire grandement à la compréhension des copies. Par ailleurs, l'**orthographe** de certains termes notamment des termes scientifiques pose parfois problème. **L'aération de la copie**, l'agencement des textes et la **disposition des schémas** doivent également être pensés en amont. Un schéma ne doit pas être placé au hasard mais s'intégrer logiquement dans la composition. La qualité rédactionnelle ainsi que la lisibilité de la copie entrent dans l'évaluation de la composition. Ces lacunes peuvent se montrer gênantes pour la compréhension de ces copies. Enfin, quelques rares copies sont peu soignées ce qui n'est pas engageant pour le jury.

Enfin, il est nécessaire **d'anticiper un temps de relecture** afin de vérifier la syntaxe, l'orthographe et la grammaire employées dans son argumentation. De même, une relecture des schémas réalisés permet de vérifier la présence de titre et de légendes complètes pour chacun d'entre eux.

- **Qualité de l'illustration**

Le jury a apprécié l'effort concernant l'illustration pour de nombreuses copies. Il convient cependant de rappeler quelques éléments fondamentaux de conformité pour les quelques copies très décevantes sur ce point. Il est indispensable de proposer pour chaque schéma un **titre précis** et des **légendes** permettant sa compréhension. Leur absence témoigne d'un manque de rigueur de la part du candidat.

Les schémas réalisés doivent **venir en appui du contenu proposé** et avoir une **valeur explicative**. Une notion soutenue uniquement par un schéma, sans texte, permet rarement de savoir si le candidat la maîtrise et l'a bien relié au sujet. De même, des figures n'illustrant que des aspects structuraux sont généralement d'un faible apport à la construction d'une démarche explicative.

*Le jury constate que la majorité des candidats a produit une synthèse facile à lire, bien présentée avec une problématique énoncée et un fil conducteur visible. On peut regretter un plan trop rarement apparent comportant peu ou pas de sous-parties. Le jury rappelle aux candidats que la synthèse scientifique répond à des règles qu'il convient de mettre en œuvre et qui sont soumises à une partie de l'évaluation.*

*Quelques rares copies n'ont pas respecté la forme d'un sujet de synthèse en présentant un catalogue d'idées sans liens explicites entre elles.*

*De nombreuses copies présentent une rédaction finaliste (« pour que », « afin de ») trop fréquente qui est à proscrire. Elle témoigne d'une mauvaise compréhension des mécanismes biologiques en particulier évolutifs qui sont discutés par le candidat.*

*La réalisation de schémas était le point faible de trop nombreuses copies : soit, ils sont trop peu nombreux pour une démonstration biologique, soit ils sont simplistes et peu légendés. Des schémas précis et riches en légendes fonctionnelles bien explicites, accompagnés d'un commentaire qui complète la notion, sans répéter ce qui est déjà sur le schéma sont attendus.*

## **1.2. Les attentes du jury sur le fond**

Quatre domaines étaient à aborder en s'appuyant sur un seul exemple d'écosystème :

- L'écosystème : une entité structurée comprenant biotope et biocénose en interaction.
- Le fonctionnement des écosystèmes.
- La dynamique des écosystèmes.
- Les services écosystémiques.

Il convenait au candidat de choisir un écosystème permettant d'aborder ces différents domaines à partir d'exemples précis. L'écosystème forêt et l'écosystème mangrove, pertinents au regard du sujet, ont souvent été choisis par les candidats.

*Le sujet laissait au candidat le choix de l'écosystème d'étude, celui-ci se devait d'être pertinent et pris en compte tout au long de la copie. Le jury a constaté une argumentation fragile avec beaucoup de notions présentées de manière théorique, sans s'appuyer sur des exemples précis. Le jury tient à rappeler l'importance de l'argumentation et de la culture naturaliste en SVT.*

*Les meilleures copies sont celles dans lesquelles les candidats ont clairement dégagé les notions essentielles, ont su les hiérarchiser sans se perdre dans des détails inutiles, les présenter avec un vocabulaire précis, les articuler entre elles et en lien avec leur problématique, les illustrer à travers des exemples pertinents.*

- **L'écosystème : une entité structurée comprenant biotope et biocénose en interaction**

Au-delà de la définition des composantes de l'écosystème (biotope et biocénose), il s'agissait de mettre en évidence leurs interactions qui structurent l'espace.

- ✓ **La répartition non homogène des caractéristiques physico-chimiques du biotope conditionne la répartition des êtres vivants.** *Par exemple, les mousses se développent davantage sur la partie d'un tronc d'arbre exposée au nord, moins ensoleillée et donc plus humide.*
- ✓ **La biocénose influence le biotope** et donc la répartition des êtres vivants. Une strate végétale est par exemple caractérisée par un microclimat et donc une association particulière d'espèces. Les espèces architectes ou ingénieures façonnant le biotope soit directement (exemple des coraux qui construisent les récifs), soit indirectement (exemples des barrages construits par les castors ou des termitières) pouvaient être développées, selon l'exemple choisi d'écosystème.
- ✓ **Les interactions entre êtres vivants** ont des effets sur la **structuration de l'écosystème**. La différence entre niche écologique potentielle (ou fondamentale) et niche réalisée pouvait être expliquée en lien avec l'exclusion compétitive. L'effet Janzen-Connell (interactions négatives spécifiques) pouvait être présenté pour expliquer les peuplements, en matière de biodiversité et de densité. Cet item pouvait aussi permettre de discuter de la notion d'espèces clés de voûte, centrales dans la structuration des écosystèmes.

La compétition intra ou interspécifique, le mutualisme, dont les symbioses, l'exploitation trophique telle que la prédation ou le parasitisme devaient être définis et associés à des exemples précis. Ces interactions ne devaient pas donner lieu à un catalogue d'exemples, mais devaient amener à une mise en perspective évolutive des relations biotiques aboutissant à la notion de co-évolution.

*Ce domaine a été envisagé par la grande majorité des candidats, mais souvent de manière incomplète. En particulier, l'effet des interactions entre êtres vivants sur la structuration au sein de l'écosystème a rarement été traité ou l'a été de façon très superficielle. Les relations interspécifiques sont souvent citées, rarement définies et mises dans une perspective évolutive.*

- **La fonctionnement des écosystèmes**

Il convenait ici de s'appuyer sur des **chaînes alimentaires**, connectées entre elles pour illustrer la notion de **réseau trophique**, s'appuyant sur des exemples précis d'espèces et comprenant :

- des **producteurs primaires** le plus souvent chlorophylliens autotrophes réalisant la photosynthèse (la chimiotrophie pouvait aussi être développée, en fonction de l'exemple d'écosystème choisi) ;
- des **consommateurs** hétérotrophes se nourrissant de producteurs primaires ou d'autres consommateurs ;
- des **décomposeurs** à l'origine du recyclage de la matière organique en matière minérale.

Ce domaine pouvait être l'occasion de quantifier les échanges trophiques dans l'écosystème : rendement photosynthétique ; quantification des rendements écologiques entre les niveaux trophiques avec les pertes explicites à chaque niveau trophique, représentation de ces rendements par des pyramides écologiques.

L'effet des écosystèmes sur les cycles géochimiques (qui se mesure par des bilans d'entrée et de sortie de matière) était attendu en s'appuyant sur au moins un exemple de cycle.

*Cet item a été assez rarement décrit par les candidats. La notion même de « réseau » fait souvent défaut, confondue avec une chaîne alimentaire simple. Les différents maillons des chaînes alimentaires ont souvent été présentés de manière théorique sans s'appuyer sur des exemples d'espèces pouvant se trouver dans l'écosystème choisi.*

*Les quantifications des transferts de matière et d'énergie et la notion de cycle géochimique ont été très rarement précisées.*

- **La dynamique des écosystèmes**

Cet aspect du sujet, souvent oublié des candidats, permettait de montrer que les écosystèmes présentent une **dynamique d'évolution spatio-temporelle** qui se traduit par des **successions écologiques** qui tendent naturellement vers un état stable appelé climax.

L'écosystème peut subir des **perturbations** diverses d'origine naturelle ou anthropique. Il présente toutefois une capacité de **résilience** qui permet un retour à un état initial. Les facteurs qui influencent la résilience pouvaient être développés (fréquence des perturbations, diversité génétique au sein des populations...).

*Très peu de candidats ont développé cet item, mais cela l'a été correctement lorsque ce thème était traité.*

- **Les services écosystémiques**

Les êtres humains tirent de nombreux bénéfices de fonctions assurées par les écosystèmes : ce sont les **services écosystémiques**. Il convenait de catégoriser ces services et d'en donner quelques exemples concrets en adéquation avec l'écosystème choisi. On distingue des services d'**approvisionnement** (fruits, graines, poissons, médicaments, bois pour la construction ou le chauffage...), de **régulation** (dépollution de l'eau, lutte contre l'érosion, les pics de chaleur, les ravageurs, les maladies, régulation du climat, limitation de l'érosion, etc.) et de **culture** (récréation, valeur patrimoniale, éducative, esthétique, etc.).

*La plupart des copies mentionne l'existence de services écosystémiques. Ces derniers sont assez rarement catégorisés. La plupart des services évoqués correspondent aux services d'approvisionnement.*

## **2. Commentaires sur l'étude de documents**

Le sujet proposé en 2022 consistait en l'étude de l'activité sismique et volcanique récente dans la zone de Mayotte. Un corpus de 10 documents accompagnait le sujet.

La consigne était la suivante :

*A partir des documents proposés et de vos connaissances, vous expliquerez les phénomènes sismo-volcaniques étudiés et leurs conséquences sur Mayotte, en précisant aussi les mesures de prévention qui doivent être envisagées sur l'île.*

### **2.1. Les attentes du jury sur la présentation de l'analyse de documents**

Pour cet exercice d'étude de documents, il convient d'adopter une démarche de résolution cohérente et pertinente au regard du problème posé. La réponse doit être structurée par :

- une **introduction** qui amène le sujet, pose le problème de manière explicite et annonce la démarche de résolution choisie.
- un **développement argumenté à partir de données pertinentes extraites des documents** et complété par des **connaissances**, toutes ces informations doivent être mises en relation les unes avec les autres avec un raisonnement présenté de manière structurée, claire et rigoureuse.
- une **conclusion** est attendue présentant une réponse correcte au problème posé en introduction.

Outre l'évaluation des différentes notions et idées qui devaient être dégagées de l'exploitation des documents, la pertinence et la cohérence de la démarche de résolution proposée était un point clé

Une **rédaction** concise et précise **ainsi qu'une** bonne maîtrise de la langue (syntaxe, grammaire, orthographe) sont attendues.

L'évaluation de l'exercice reposait sur trois pôles :

- l'**exploitation des documents** conduisant à dégager des notions et des idées clés complétées par des connaissances ;
- la **pertinence et la cohérence de la démarche** proposée pour répondre à la question posée ;
- la **qualité de la rédaction** associée à la maîtrise de la langue.

*La plupart des copies sont bien présentées. La rédaction est claire. Toutefois la démarche adoptée a souvent été problématique.*

- *Le jury déplore un **manque d'apport de connaissances** alors que cela est explicitement demandé dans le sujet.*
- *Les **documents** ne doivent pas être étudiés les uns après les autres, mais **réellement mis en relation** dans le but de répondre au problème.*
- *Le jury rappelle l'importance d'une **conclusion explicite** répondant de manière concise au problème qui a été posé en introduction.*

*L'évaluation des copies a montré que la seconde partie (analyse de documents) avait souvent été rapidement traitée. Le jury rappelle que les deux parties de l'épreuve (synthèse et analyse de documents) sont de poids égal dans l'évaluation de la copie. Les candidats sont libres de répartir leur temps de travail sur chacune des parties comme ils l'entendent. Il est toutefois très conseillé d'équilibrer le temps passé sur chacune des parties.*

## 2.2. Les attentes du jury sur le fond

L'analyse des documents et leur mise en relation devaient conduire à déterminer l'origine de l'activité sismique de Mayotte. Cette activité prend naissance dans la mise en place d'un volcan sous-marin en lien avec le jeu de failles qui accommodent les déformations extensives des rifts est-africain et malgache. Les déplacements de Mayotte sont la conséquence d'une vidange d'un réservoir magmatique. Les populations sont sensibilisées aux moyens de prévention des risques sismique et de tsunami.

*Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su identifier le lien entre les déplacements de Mayotte et la vidange du réservoir.*

- **Idée clé 1 - une activité sismique affecte l'île de Mayotte (documents 1, 2 et 3)**

**Précisions et données à extraire des documents :** L'archipel des Comores se situe dans une région sismique considérée à sismicité modérée. Une activité sismique affecte l'île de Mayotte depuis mai 2018 avec la formation de deux essaims sismiques (essaim 1 situé à 10-15 km à l'est de Petite-Terre, essaim 2 situé à environ 25 km à l'est de Petite-Terre qui s'étend le long de l'alignement de cônes volcaniques jusqu'au nouveau site éruptif découvert en 2019). La majorité de ces séismes est de faible magnitude, mais plusieurs événements de magnitude modérée ont été fortement ressentis par la population et leur succession a endommagé certaines constructions. Depuis juillet 2018, le nombre de séismes a diminué, mais une sismicité continue persiste, fluctuante, mais qui a pu générer des séismes de magnitudes proches de magnitude 4 ressentis à terre.

**Connaissances qui pouvaient être apportées :** mécanisme de sismogenèse, propagation des ondes sismiques, intensité, magnitude...

*Cette idée clé a été envisagée par la majorité des candidats. Quelques candidats ont éludé la notion d'essaim, se cantonnant à l'idée d'une simple sismicité. La localisation de ces essaims a parfois été omise.*

*Très peu de connaissances ont été mobilisées ne permettant pas d'approfondir le propos.*

- **Idée clé 2 - Mise en évidence d'une activité magmatique (documents 5 et 6)**

**Précisions et données à extraire des documents :** Présence de pillow lava qui attestent d'un magma qui se refroidit rapidement au contact de l'eau de mer. D'un point de vue géochimique on retrouve une lave plutôt alcaline et basique (pauvre en silice) à l'origine de roches telles que les téphrites ou basanites de la série hyperalcaline.

**Connaissances qui pouvaient être développées :** séries magmatiques, pétrographie, manifestations volcaniques...

*Un bon nombre de candidats n'est pas parvenu à identifier les pillow-lavas présentés. Quelques rares candidats n'ont pas su exploiter le diagramme TAS pour identifier la roche volcanique. Les connaissances permettant d'approfondir le raisonnement ont été trop rarement retrouvées dans les copies.*

- **Idée clé 3 - l'activité sismique a pour origine une éruption volcanique qui mobilise d'anciennes structures (caldeira) et produit des structures nouvelles. (documents 1 et 3).**

**Précisions et données à extraire des documents :** Une ancienne caldeira est présente au niveau de l'essaim 1 tandis qu'un nouvel édifice volcanique de grande taille se trouve au niveau de l'essaim 2. Certains de ces séismes, toujours présents, sont qualifiés de Longue Période (LP) et Très Longue Période (VLP), habituellement associés à des résonances et des mouvements de fluide (magmatique ou hydrothermal). On déduit qu'il existe toujours une propagation du magma, mais étant donné que le milieu a déjà été fracturé au moment de l'éruption le nombre de séismes est moins important et leur magnitude plus faible. Une autre éruption entraînant une recrudescence sismique n'est toutefois pas à exclure.

**Connaissances qui pouvaient être apportées :** Récurrence/cycle sismique, relation sismicité/volcanisme (tremor)...

*Un nombre non négligeable de candidats n'a pas établi le lien entre les essaims sismiques observés et l'activité magmatique, ce qui était au cœur du sujet.*

- **Idée clé 4 - l'activité volcanique est contrôlée par la tectonique régionale : le contexte géodynamique de Mayotte favorise le stockage et le drainage magmatique. (document 4)**

**Précisions et données à extraire des documents :** La région de Mayotte est soumise à des contraintes extensives décrochantes liées à sa localisation entre les rifts est-africain sur sa partie nord et les rifts malgaches sur sa partie sud. La lithosphère ainsi découpée constitue une zone propice à l'accumulation et à la « chenalisation » du magma.

**Connaissances qui pouvaient être apportées :** rifting, point chaud...

*Cette idée clé ne mobilisant pas de mise en relation d'informations a été correctement précisée par la grande majorité des candidats.*

- **Idée clé 5 - des déplacements qui attestent d'une vidange du réservoir magmatique. (documents 7 et 8)**

**Précisions et données à extraire des documents :** les déplacements de surface mesurés depuis le début de la crise par les stations GPS de Mayotte indiquent : un déplacement d'ensemble des stations GPS de Mayotte vers l'est d'environ 17 à 20 cm ; un affaissement (subsidence) d'environ 8 à 15 cm selon leur localisation sur l'île. On peut déduire que les déplacements observés sont la conséquence d'une « vidange » d'un réservoir magmatique.

**Connaissances qui pouvaient être apportées :** principe du GPS, mouvements relatifs/absolus des plaques, subsidence, isostasie...

*Les déplacements ont souvent bien été identifiés, mais trop rarement mis en relation avec l'idée d'une vidange du réservoir magmatique. On peut regretter l'absence de quantification. Le jury rappelle l'importance de la rigueur dans l'extraction des données.*

- **Idée 6 : Des risques sismique et de submersion qui nécessitent des mesures de prévention pour protéger les populations. (documents 9 et 10)**

**Précisions et données à extraire des documents :** Différentes mesures de prévention permettent aux populations de se préparer avant (exercices de mise à l'abri...), de se protéger pendant (se mettre à l'abri près d'un mur...) et de se sécuriser après le séisme (inspection de la structure du bâtiment...). Concernant le risque de tsunami, il convient de se préparer avant (protéger ses biens, préparer son kit d'urgence...), de s'informer très régulièrement et de tenir compte des consignes de sécurité.

**Connaissances qui peuvent être développées :** risque, aléa, vulnérabilité...

*Les mesures de prévention ont été envisagées par la majorité des candidats, mais l'on peut regretter un manque d'approfondissement et de regard critique. En particulier la discussion autour de la notion de risque figure rarement dans les copies.*



*Commentaires de l'épreuve orale d'admission :  
épreuve d'entretien avec le jury  
Session 2022*

L'épreuve d'entretien avec le jury est fondée sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) proposé par le candidat.

L'épreuve dure une heure et se déroule en deux temps.

- ✓ Dans la première partie de l'épreuve, le candidat dispose de dix minutes maximum pour présenter son dossier RAEP. Cette présentation est suivie d'un échange avec le jury pendant une durée de vingt minutes.
- ✓ Pour la seconde partie, le candidat présente pendant dix minutes la séance correspondant à un sujet imposé. Cet exposé est suivi d'échanges avec le jury pendant vingt minutes. Le sujet imposé a été préparé pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury.

### **1. Composition et organisation du dossier RAEP – conseils de réalisation**

La composition et l'organisation de ce dossier est décrite dans l'annexe III de l'arrêté du 11 février 2021 (NOR : MENH2036426A) qui est reproduite en annexe de ce rapport de jury.

- **Première partie du dossier de RAEP**

Cette partie ne doit pas excéder deux pages. Rappelons que le non-respect du nombre de pages maximum conduit à une élimination du candidat (dossier considéré comme hors-norme). Le jury rappelle qu'il n'est pas attendu un descriptif sans relief de sa formation et de ses activités (en somme un simple CV) mais attend du candidat qu'il montre comment son parcours lui a permis de se construire progressivement des compétences qui lui permettent de prétendre à **accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre.**

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister toutes les compétences attendues dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, mais bien de montrer comment **il a pu construire certaines compétences à partir de ses expériences professionnelles** antérieures et comment il est capable de se projeter dans la construction d'autres compétences en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

Le jury constate parfois d'une part des maladresses dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues, d'autre part des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences.

Quelques candidats exercent au moment du concours dans une autre discipline (biotechnologies, technologie, prévention santé environnement...). S'ils peuvent, et brillamment pour certains, réussir ce concours, il est rappelé que la connaissance précise des programmes, des épreuves et des enjeux didactiques liés à l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre est indispensable. Il s'agit, quel que soit son parcours<sup>1</sup>, même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT dans le second degré, et d'en **montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier**. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où l'on peut progresser, n'est pas un handicap mais la preuve que l'on est capable de conduire une analyse critique sur ses pratiques et que l'on est soucieux de compléter sa formation.

Remarque : le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, de solliciter un ou des établissements pour observer des classes de SVT. Ces observations peuvent aider à rédiger le RAEP et à produire une analyse de séances, explicitant la mise en relation avec les objectifs et les modalités de l'enseignement des SVT en collège et lycée.

- **Deuxième partie du dossier de RAEP**

Cette partie comporte 6 pages au maximum. Rappelons que le non-respect du nombre de pages maximum conduit à une élimination du candidat en raison d'un dossier hors-norme (HN).

Il s'agit pour le candidat de présenter et d'analyser conjointement une « réalisation pédagogique ». Cette dernière s'entend comme un ensemble d'actions mises en œuvre par le candidat, pour faire acquérir aux élèves certaines connaissances et compétences définies dans les programmes.

Cette situation d'apprentissage et de conduite de classe :

- ✓ **a pour cadre l'enseignement des SVT en collège ou en lycée ou la conduite d'un enseignement interdisciplinaire ou encore un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline.**

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, enseignement technologique, enseignement professionnel, prévention et secours civiques (PSC), etc.), celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre. Ainsi, il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par

---

<sup>1</sup> Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience d'AED, d'AESH par exemple, emploi en dehors de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université, ...) ou d'une autre discipline que les SVT.

exemple une séance de biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente dans le second degré ;

- ✓ **peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité cohérente ;**
- ✓ **doit être raisonnable en terme de volume** : elle ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie du programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- ✓ **comprend obligatoirement une dimension d'évaluation.**

**On n'attend pas du candidat une simple description d'un acte pédagogique mais une analyse réflexive** permettant de justifier les choix opérés, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n'attend pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

**Dans la présentation de sa « réalisation pédagogique », le candidat explicite :**

- **le contexte pédagogique** : niveau de classe ou autre cadre institutionnel (accompagnement éducatif, actions relatives au projet d'établissement...), place dans la progression, conditions d'enseignement (séances à effectif réduit ou pas ; salles spécialisées ; matériel disponible ; règles de sécurité etc.) ...;
- **la durée de la réalisation présentée** en nombre de séances, et en durée pour chacune d'elles ;
- **les activités proposées aux élèves** en précisant la façon dont les supports pédagogiques sont utilisés : à quel moment ? dans quel contexte ? sont-ils le support d'une évaluation ? etc.
- **les résultats obtenus par les élèves** ;
- **la place respective du professeur et des élèves dans la mise en œuvre** des activités décrites : quand intervient l'enseignant ? sous quelles formes de travail ? quelles sont ses stratégies d'accompagnement des élèves ?
- **les prolongements éventuels dans d'autres contextes d'enseignement** comme l'aide au travail personnel des élèves (PPRE, accompagnement personnalisé, etc.) ou d'autres disciplines ou des enseignements interdisciplinaires.

**Dans son analyse, on attend du candidat qu'il :**

- **justifie les objectifs didactiques et pédagogiques** choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline ;
- **explique sa démarche** ;
- **détaille, situe et justifie l'(les) évaluation(s) proposée(s)** ;
- **montre comment il prend en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité**, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages ;
- **identifie les points d'appui et les éventuels obstacles rencontrés**, développe les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;
- **situe les apprentissages dans le cadre de la formation générale de l'élève** : contribution au développement de son autonomie, à son éducation à la citoyenneté, à la maîtrise de la langue etc. ;
- **situe son travail dans le cadre de son établissement et de l'institution** (collaborations interdisciplinaires, lien avec le projet d'établissement, ...).

- **Conseils sur les annexes à joindre au dossier**

Un **maximum de 10 pages** d'annexe est autorisé. Pour tous les documents fournis relatifs à un ou deux exemples, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés, dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s'il s'agit d'un document produit entièrement par l'enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l'ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de **préciser les sources des documents**. On peut conseiller aux candidats de ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s'ils le jugent utile.

**Attention !** La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum est à proscrire absolument. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une bonne stratégie.

Le jury souligne aussi que le candidat n'a pas à joindre en annexe un rapport d'inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir, qui rendrait le dossier hors-norme (HN) et conduirait à éliminer le candidat.

## **2. Choix du sujet de la seconde partie de l'épreuve**

La seconde partie de l'épreuve est fondée sur l'exposé par le candidat d'une situation d'apprentissage qui lui a été proposée.

Le candidat prépare les éléments de réponse pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury. Le candidat peut disposer de sa préparation lors de la première partie de l'oral, à l'exclusion de tout autre document. Toutefois le jury apprécie la capacité du candidat à présenter son exposé de façon fluide, ne se référant que ponctuellement à sa préparation.

Les sujets sont élaborés par le jury après l'analyse du dossier RAEP. Ils prennent en compte les thèmes et les niveaux de classe enseignés ou les actions de formation que le candidat a pu mener dans un autre cadre que l'enseignement dans le second degré.

Dans le cadre de cette épreuve, par situation d'apprentissage, le jury entend un ensemble cohérent et structuré intégrant des activités dont l'exploitation par les élèves est explicitée et pour lesquels une ou plusieurs formes d'évaluation sont proposées. Le cadre de la démarche scientifique a été suggéré dans de nombreux sujets pour aider le candidat à structurer sa proposition.

### **Exemple de sujet proposé à la session 2022**

*En vous appuyant sur votre expérience professionnelle en cycle 4 dans le thème "La planète Terre, l'environnement et l'action humaine", exposez une séance sur les principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle intégrant une démarche scientifique.*

*Le jury a constaté que la plupart des candidats n'exposait pas de démarche vraiment structurée. Les objectifs cognitifs et les compétences développés par les activités proposées sont mal ou pas définis. La notion de démarche scientifique semble mal maîtrisée par la plupart des candidats ce qui ne permet pas de proposer une situation qui construit de façon rigoureuse les concepts sous-jacents de manière rigoureuse.*

*Il a été surprenant de constater que des sujets, pourtant choisis dans un niveau de classe dans lequel le candidat disait avoir enseigné, posaient des problèmes de connaissances scientifiques et des difficultés de délimitation en lien avec les programmes.*

### 3. Critères d'évaluation et conseils du jury

***Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.***

**Pendant cette épreuve, le jury est particulièrement attentif aux éléments d'évaluation suivants.**

- **La mise en valeur du parcours professionnel**

L'objectif de la première partie de l'épreuve n'est pas de faire un résumé du dossier RAEP mais bien de s'appuyer sur ce dossier pour **mettre en valeur ses compétences** grâce à un esprit critique, un éclairage, des apports nouveaux voire des remédiations. On attend donc des candidats qu'ils ne se limitent pas à la simple évocation d'un parcours professionnel. La séquence décrite dans le dossier RAEP, parfois oubliée, doit faire l'objet d'une présentation et d'une analyse réflexive.

- **La maîtrise des savoirs disciplinaires**

On attend des candidats une **meilleure maîtrise des connaissances scientifiques**. Les notions sont abordées au niveau lycée tout au plus et le niveau universitaire n'est jamais atteint. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou le RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier. Le **jury interroge le candidat dans les deux champs** : sciences de la vie et sciences de la Terre. Au-delà des savoirs, c'est également toute la **logique de raisonnement scientifique** qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses.

- **La conception de situations d'enseignement**

Pendant la deuxième partie de l'épreuve, l'exposé – qui peut durer 10 minutes – est très souvent écourté par les candidats qui ne profitent donc pas totalement du temps imparti. Les sujets imposés sont choisis pour correspondre au(x) niveau(x) déjà enseigné(s) par le candidat. Malgré cela, certains candidats font le choix de ne pas présenter une séance déjà mise en œuvre alors qu'il pourrait être intéressant d'en faire une analyse réflexive.

Le jury évalue la compétence du candidat à **bâtir une situation d'enseignement** qui permette à l'élève **d'acquérir les connaissances fixées** dans le sujet et de le **former aux savoir-faire et aux attitudes**. On attend donc que l'organisation de la séance, la place de l'élève au sein d'un groupe, sa socialisation, la posture de l'enseignant soient bien explicitées. L'entretien avec le candidat lui permet de préciser sa pensée, d'approfondir les enjeux d'une démarche ou de combler les manques de sa progression. Il n'y a pas de questions pièges. Ce n'est pas parce que le jury demande une précision sur un choix pédagogique ou un geste professionnel que le choix du candidat n'est pas pertinent.

Le vocabulaire pédagogique est souvent employé mais le discours reste très théorique sans réelle maîtrise ni mise en œuvre. Par ailleurs, il serait souhaitable **d'inclure davantage la démarche scientifique, l'expérimentation et l'usage du réel** dans les situations d'enseignement proposées.

Le jury attend également des candidats qu'ils utilisent davantage le contexte local et les spécificités de Mayotte dans leurs situations d'apprentissages.

- **L'évaluation au service des élèves**

L'évaluation des élèves n'est que très rarement abordée, sans percevoir son intérêt dans la gestion de l'hétérogénéité ni la montée en compétences des élèves. L'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissage de l'élève. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. **L'évaluation doit être envisagée au service des progrès des élèves.**

- **L'action au sein de la communauté éducative**

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à s'investir au sein de l'établissement, à aider l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité, dans ses relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

- **Le positionnement en tant qu'éducateur responsable et selon des principes éthiques**

Dans le cadre de ses potentielles missions au sein d'une classe, le candidat peut être amené à aborder les **enjeux éducatifs** de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la **gestion de classe**, la sécurité, les questions vives etc. Le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue à l'enseignement moral et civique, ou encore aux divers parcours éducatifs. Le jury évalue l'ouverture générale des candidats, leur conception globale du métier d'enseignant. Le **jury s'appuie sur des situations concrètes** pour évaluer ces attitudes. La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité, etc. Le jury peut également questionner le candidat sur la **transmission des valeurs de la République**, première mission de l'éducation nationale. Lors de l'entretien, des questions d'éthique et de responsabilité professionnelle pourront être abordées.

- **La qualité de la communication orale**

Le jury apprécie la **qualité de la communication orale** en particulier la **maîtrise de la langue** et de la communication scientifique malgré le stress inhérent à la situation. Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde **avec honnêteté, discernement et précision**, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique.

Le jury prend en compte **la capacité d'écoute** et la **réactivité** du candidat. En effet, même si de nombreux candidats sont déjà en exercice, ils se destinent avec ce concours à passer deux ans en formation. Le jury évaluera donc la capacité du candidat à s'adapter à une situation pédagogique, à entendre les questions qui lui sont posées et à faire évoluer son discours lorsque l'opportunité lui en est donnée.

Enfin, le jury est sensible à la **posture** du candidat quelquefois un peu trop décontractée ou distanciée.

## *Annexe : texte de référence pour l'épreuve orale d'entretien*

Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret no 2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

NOR : MENH2036426A

### ANNEXE III ÉPREUVE D'ENTRETIEN DU CONCOURS INTERNE

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas noté.

I. – Composition du dossier de RAEP.  
Le dossier comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.



Pour une même section et, éventuellement, option, le jury peut ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

## II. – Déroulement de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

### A. – Première partie.

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

### B. – Seconde partie.

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

## *Remerciements*

Les épreuves orales se sont déroulées sur deux sites du 13 au 16 juin 2022 :

- Au lycée Henri Bergson (Paris 19<sup>e</sup>) pour les candidats ayant composé en métropole ;
- Au lycée Younoussa Bamana (Mamoudzou, Mayotte) pour les candidats ayant composé à La Réunion et à Mayotte.

La présidence du jury tient à remercier chaleureusement les personnels de direction des deux établissements, les collègues et les personnels techniques impliqués dans la mise en place des épreuves orales et de leur bon déroulement.

La présidence du jury tient aussi à remercier

- les gestionnaires du SIEC et de la DEC de l'académie de Mayotte pour leur aide précieuse dans la mise en place de la première session de ce concours.
- la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise le concours en particulier la gestionnaire de la section SVT, pour son adaptabilité, sa très grande disponibilité et sa bonne humeur en toutes circonstances.